
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC - TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUELEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES (TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : SECTEUR TALUJEAU, SECTEUR CHEMIN DES MEUNIERS ROUTE D'AIGRE ET CREATION D'UNE FILIERE TEMPS DE PLUIE)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, une pollution accidentelle du Lien s'est produite en période de fort étiage due aux déversements d'eaux usées au niveau du déversoir d'orage situé rue de l'Abreuvoir, lors d'un épisode orageux. Les services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont été saisis pour diligenter une enquête.

Le 4 mars 2013, l'ONEMA a constaté un second rejet d'eaux usées dans la Péruse, à quelques mètres au-dessus du Lien, le long de l'impasse de Plaisance. Face à ces dysfonctionnements, il a été nécessaire de poursuivre une démarche d'amélioration du système d'assainissement.

Pour ce faire, une étude diagnostique du système d'assainissement a été réalisée entre 2013 et 2015. Celle-ci a permis d'identifier les points noirs du réseau et de définir un programme de travaux.

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et la note technique du 7 septembre 2015 ont permis d'apporter une précision supplémentaire concernant l'évaluation de la conformité de la collecte par temps de pluie. Trois critères ont été définis pour statuer sur la conformité du système de collecte.

Une étude complémentaire de l'impact sur l'environnement réalisée par le bureau d'études ARTELIA en 2019 a permis de définir le critère à retenir et le nouveau programme de travaux associé.

Depuis la réalisation du schéma directeur de 2015 et de l'établissement du programme de travaux en 2019, la collectivité a réalisé un ensemble de travaux par l'intermédiaire d'un accord cadre à bon de commande pour la période 2020-2024 :

- 2019 : Travaux Rue du Docteur Roux, Saint André et Place des Martyrs de l'Occupation – Travaux de réhabilitation d'environ 380 ml de réseau d'assainissement PVC Ø 200 mm ;
- 2021 : Travaux divers conformément aux tests à la fumée d'Artelia : Reprise de 7 avaloirs, 19 regards non étanche, 5 branchements ;
- 2021 : Travaux de réhabilitation de 1 300 ml de réseau d'assainissement des eaux usées sur les secteurs de l'Avenue du professeur Girard et Chemin des Vallées ;
- 2022 : Travaux de réhabilitation de 250 ml de réseau d'assainissement Boulevard Duportal ;
- 2022 : Réhabilitation et extension du réseau de collecte unitaire Chemin des Ormeaux : 160 ml de réhabilitation et 130 ml d'extension ;
- 2022 : Raccordement du bassin versant BV4 Puygraffier en amont du bassin d'orage par le passage du Puy Graffier : 70 ml Ø 500 mm ;
- 2023 : Travaux secteur du Pontreau, impasse de Plaisance – Travaux de réhabilitation d'environ 397 ml de réseau d'assainissement PVC Ø 200 mm et PVC Ø 160 mm.

Il convient que la collectivité poursuive son vaste programme de travaux relatif à la création, à l'extension, à la réhabilitation ou au renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Un nouveau programme a été établi à compter de 2024.

Conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique une consultation doit être réalisée afin de conclure un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux afin de répondre aux besoins concernant l'exécution de ces travaux.

Le montant de maîtrise d'œuvre proposé par le bureau d'études Hydraulique Environnement est de 83 098,47 € HT pour un montant estimatif des travaux de 1 665 300 € HT.

Le programme prévisionnel de travaux ci-dessous est donné à titre indicatif.

Descriptif	Cout total € HT
Chemin de Talujeau / Chemin de Tivoli	669 500 €
Filière temps de pluie	350 000 €
Mise en séparatif réseau Leclerc	590 500 €
Rue Gambetta / Route de Pérideau : Travaux ponctuels	55 300 €
Cout total travaux en € HT	1 665 300 €
Cout total opération en € HT (20%) : Maîtrise d'œuvre, missions complémentaires, essais et contrôles, actualisation de prix	2 000 000 €

Suite à la consultation des bureaux de maitrise d'œuvre, l'analyse des offres a permis le classement suivant :

Candidat	Valeur technique	Prix prestation	Délais	TOTAL
HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT	50.00	8.57	32.13	90.70
NALDEO	43.19	10.00	37.36	90.55
SERVICAD INGENIEURS CONSEILS	22.07	6.00	40.00	68.07

La commission MAPA qui s'est tenue le 20 juin 2023 a proposé au pouvoir adjudicateur la candidature d'Hydraulique Environnement, la mieux disante.

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC - TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES (TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : SECTEUR TALUJEAU, SECTEUR CHEMIN DES MEUNIERES ROUTE D'AIGRE ET CREATION D'UNE FILIERE TEMPS DE PLUIE)

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,

Vu la délibération n°2023_05_04 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 22 mai 2023 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec,

Vu l'avis de la commission des Marchés A Procédures Adaptées (MAPA) du 20 juin 2023,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec avec travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu le BP 2023 de l'assainissement,

Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre de son programme de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement et des eaux pluviales afin de poursuivre les travaux de mise aux normes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve la notification du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à la **société Hydraulique Environnement Centre Atlantique SARL -23 rue de Paris – 16000 ANGOULEME pour un montant de 83 098.47 € HT.**

ARTICLE 2 : Approuve la signature du marché, pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et à Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 10 juillet 2023

Le Maire,

Thierry BASTIER